

**DELIBERATION N° 18/345 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
PRENANT ACTE DE LA MODIFICATION DE LA DELIBERATION N° 18/199 AC
DU 28 JUIN 2018 AUTORISANT L'ORGANISATION D'UNE « CONFERENCE
DEBAT » SUR LE THEME « COMPREHENSION ET PREVENTION DES
CONDUITES A RISQUES ACTUELLES DES ADOLESCENTS »**

SEANCE DU 20 SEPTEMBRE 2018

L'an deux mille dix huit, le vingt septembre, l'Assemblée de Corse, convoquée le 4 septembre 2018, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Guy TALAMONI, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Vannina ANGELINI-BURESI, Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, François BENEDETTI, Valérie BOZZI, Pascal CARLOTTI, Jean-François CASALTA, Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, François-Xavier CECCOLI, Marcel CESARI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Jean-Louis DELPOUX, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Isabelle FELICIAGGI, Pierre-José FILIPPUTTI, Laura FURIOLI, Pierre GHIONGA, Fabienne GIOVANNINI, Michel GIRASCHI, Francis GIUDICI, Julie GUISEPPI, Xavier LACOMBE, Jean-Jacques LUCCHINI, Pierre-Jean LUCIANI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Paul MINICONI, Jean-Martin MONDOLONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, François ORLANDI, Jean-Charles ORSUCCI, Marie-Hélène PADOVANI, Julien PAOLINI, Paulu Santu PARIGI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Antoine POLI, Laura Maria POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGO, Rosa PROSPERI, Catherine RIERA, Anne-Laure SANTUCCI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jeanne STROMBONI, Anne TOMASI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

Mme Véronique ARRIGHI à M. Hyacinthe VANNI
M. François BERNARDI à Mme Muriel FAGNI
Mme Santa DUVAL à Mme Chantal PEDINIELLI
Mme Stéphanie GRIMALDI à Mme Valérie BOZZI
M. Joseph PUCCI à Mme Mattea CASALTA
M. Camille de ROCCA SERRA à M. Jean-Martin MONDOLONI
Mme Julia TIBERI à M. Pierre POLI

ETAIT ABSENT : M.

Paul LEONETTI

L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** le code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV^{ème} partie,
- VU** la délibération n° 18/199 AC de l'Assemblée de Corse du 28 juin 2018 autorisant l'organisation d'une « conférence débat » sur le thème « compréhension et prévention des conduites à risques actuelles des adolescents »,
- SUR** rapport du Président de l'Assemblée de Corse,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Après un vote à l'unanimité,

ARTICLE PREMIER :

L'article premier de la délibération susvisée est ainsi modifié :

« **DECIDE** d'autoriser l'organisation, par les Centres de Planification et d'Education Familiale (CPEF) de Corse, d'une « Conférence-débat » le 18 octobre à Aiacciu, sur le thème « Compréhension et prévention des conduites à risques actuelles des adolescents ».

Le reste sans changement.

ARTICLE 2 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

Ajaccio, le 20 septembre 2018

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Jean-Guy TALAMONI



Accusé de réception

Objet ERRATUM A LA DELIBERATION N° 18/199 AC DU 28 JUIN 2018
AUTORISANT L'ORGANISATION D'UNE ' CONFERENCE DEBAT '
SUR LE THEME ' COMPREHENSION ET PREVENTION DES
CONDUITES A RISQUES ACTUELLES DES ADOLESCENTS '

Identifiant acte 02A-200076958-20180920-020707-DE

Identifiant interne 020707

Date de réception par la préfecture 4 octobre 2018

Nombre d'annexes 0

Date de l'acte 20 septembre 2018

Code nature de l'acte 1

Classification 5.2.2